



DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2019DC031

OBJET : AVENANT SÉJOUR MONTAGNE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU la décision VILLE_2018DC146 autorisant la conclusion d'un contrat d'accueil avec la SARL « L'Escalade » pour l'organisation d'un séjour montagne à destination des jeunes de 7 à 17 ans du 17 février au 22 février 2019 pour 12 540 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la capacité maximum de participants a été atteinte sans satisfaire l'ensemble des demandes ;

CONSIDÉRANT que les différentes parties au contrat peuvent accueillir 2 participants supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que le chalet « l'Escalade » prend en charge les forfaits pour les activités ski, les forfaits yooner, l'assurance pour le ski et la location des casques ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De modifier le contrat initial avec la SARL « l'Escalade » domiciliée 670 route de Morzine 74110 MORZINE, afin de prendre en compte les inscriptions et les prestations supplémentaires (stagiaires supplémentaires : 570,00 €, assurances des pistes : 423,00 €, forfaits pour l'activité ski pour 2 955,50 € et location de casques :210,00 €) qui s'élèvent à 4 158,50 € TTC.

ARTICLE 2 : Une partie du règlement de la dépense de 4 158,50 € s'effectuera à 50 % au chapitre 011 fonction 421 compte 6288 du budget ALAL et l'autre partie de 50 % s'effectuera au chapitre 011 fonction 421 compte 6288 du budget PAAL à la fin du séjour sur présentation de la facture.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 21 mars 2019

Le maire,
Jean-Claude TALBOT

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902734-20190321-VILLE_2019DC031-AU



Accueil Group

Classes de Neige et de découverte

Location de ski et snowboard

Tél : 04 50 79 06 68

www.lescalade.com

670 route de Morzine - Montriond

74110

MORZINE AVORIAZ
Portes du Soleil

CONTRAT DE RESERVATION

Séjour Vacances d'hiver 2019

Entre les soussignés,

Morzine le, 28 janvier 2019

Hôtel pour Collectivités Et
S.A.R.L. " L'ESCALADE "
670 route de Morzine
Montriond

Service Enfance
Accueil de Loisirs Les Alouettes
69 960 CORBAS

74 110 MORZINE AVORIAZ

Représentée par **Mr Richard BRAIZE**

Représentée par **Monsieur Christophe PEILLON**

ACCORD CONVENU

Arrivée :	Dimanche 17 février 2019	Première prestation :	Dîner
Départ :	Vendredi 22 février 2019	Dernière prestation :	Déjeuner
Séjour:	Vacances d'hiver 2019		
Participants :	42 jeunes	et	5 adultes 47

Prestations:	Tarifs
Séjour Vacances d'hiver Pension complète Location matériel de ski	285,00 € par personne
En supplément: Forfait 5h Morzine Les Gets	23,00 € par adulte 17,30 € par enfant
Forfait 3 jours (non consécutifs) Morzine Les Gets	75,00 € par adulte 57,60 € par enfant
Location casque assurance snow risk	5 € par personne 3,00 € par personne

Gratuité

1 pour le responsable

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190321-VILLE_2019DC031-AU

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190321-VILLE_2019DC031-AU